



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 76008

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de la prise en charge des déplacements des personnes handicapées. Elle lui rappelle que les personnes victimes d'un handicap physique bénéficient fort justement d'une aide pour faciliter leurs déplacements, en transport adapté, entre leur domicile et leur CAT. En revanche, nombre de personnes, notamment des traumatisés crâniens, cumulent les handicaps moteurs et mentaux, ce qui rend délicate, voire impossible, leur admission dans un mode de transport collectif. Dès lors, aucune aide n'est plus possible et les personnes handicapées ou leur famille sont contraints d'assumer l'intégralité des frais de déplacement. Les sommes considérables consacrées à cette obligation manquent ensuite grandement et pénalisent lourdement les personnes les plus fragiles. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour améliorer la situation des familles concernées et rétablir une égalité de traitement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76008

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2475